

**PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE**  
**COMITE SYNDICAL** **Séance du 20 janvier 2020**  
**A SABRES (40)** **Délibération n° 6**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt, le 20 janvier à 18h00, le Comité syndical s'est réuni à SABRES (40) conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. LAGRAVE Renaud**.

**Étaient Présents** : M. LAGRAVE Renaud portant pouvoirs de Mme LAMARQUE Gisèle et de Mme BARAT Geneviève, Mme HARRIBEY Laurence, Mme NADAU Marie-Françoise, M. THIERRY Nicolas, M. GILLÉ Hervé, Mme PIQUEMAL Sophie portant pouvoir de M. TOUZEAU Jean, M. DUDON Alain, Mme VALIORGUE Magali portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, M. PEDEUBOY Jean-Louis portant pouvoir de M. BAUDY Serge, Mme CORMIER Claudine, M. DEDIEU Vincent portant pouvoirs de M. DUPIOL Guy et de Mme LE YONDRE Nathalie, M. DUNOGUES Yves portant pouvoir de M. DERVILLÉ Luc, M. GLEYZE Jean-Luc portant pouvoir de M. DELUGA François, M. ICHARD Vincent, M. SORE Serge.

Absents excusés (pouvoirs) : Mme BARAT Geneviève ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, Mme LAMARQUE Gisèle ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. TOUZEAU Jean ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. BAUDY Serge ayant donné pouvoir à M. PEDEUBOY Jean-Louis, M. DUPIOL Guy ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. DERVILLÉ Luc ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à M. GLEYZE Jean-Luc.

Absents : Mme VEILLARD Carole (excusée), M. CARRERE Paul (excusé), M. SARTRE Philippe (excusé), M. BORDERIE Julien (excusé), M. LAFON Bruno (excusé), Mme LEMONNIER Marie-Christine (excusée), M. PAIN Cédric ayant pouvoir de Mme VEILLARD Carole (excusé), Mme TAPIN Martine (excusée), Mme BRUN Yveline, M. TAUZIN Arnaud, Mme NAYACH Laure ayant pouvoir de Mme TAPIN Martine, M. ROUFFIAT Bruno, M. LASSALLE Jean-Claude.

**FINANCES**

**MARCHES PUBLICS :**

**Fourniture et construction de serres maraîchères  
à l'Ecomusée de Marquèze**

L'Ecomusée de Marquèze, équipement landais du Parc naturel régional des Landes de Gascogne, reçoit entre 80 000 et 100 000 visiteurs par an sur un site ouvert au public d'environ 25 hectares qui se compose de plusieurs paysages, entre pelouse arborée et forêt galerie. La période d'ouverture du site se situe généralement du début du mois d'avril au début du mois de novembre chaque année, y compris les week-end et jours fériés.

L'Ecomusée de Marquèze a prévu l'installation d'un maraîcher sur son site pour participer à la dynamique actuelle de productions biologiques et de circuits courts ; les objectifs de la démarche sont :

- favoriser l'utilisation et la conservation de semences paysannes,
- approvisionner les restaurants du site
- proposer des produits biologiques aux visiteurs et habitants du territoire,

Pour cela, l'Ecomusée souhaite procéder à l'achat de serres de productions maraîchères en lançant une consultation (MAPA) avec :

- une tranche ferme : Fourniture, livraison, montage et bâchage de deux bi-tunnels (prestation à réaliser avant le 31 mars 2020)
- une tranche conditionnelle : Fourniture, livraison d'un bi-tunnel.  
Option 1 : montage  
Option 2 : bâchage  
(prestation à réaliser à partir d'octobre 2020 et à finaliser avant le 20 décembre 2020 : livraison, montage et bâchage si options validées).

Les critères de sélection des offres (avec leur pondération) seront les suivants :

**PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE**  
**COMITE SYNDICAL** **Séance du 20 janvier 2020**  
**A SABRES (40)** **Délibération n° 6**

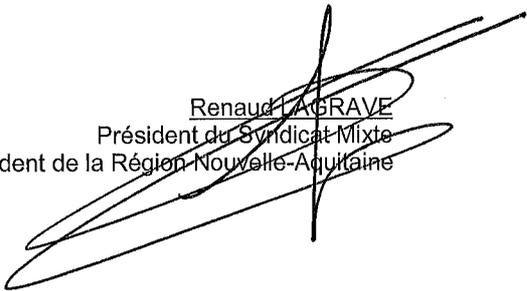
- Valeur technique de l'offre : 40/100
- Délais de livraison, de montage et bâchage : 20/100
- Prix des prestations : 40/100

Le cout d'objectif de cette opération est de 60 000 euros HT (une demande de participation financière de la Région au titre de sa politique agricole sera prochainement établie)

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :**

- **D'AUTORISER le Président** à lancer une consultation (MAPA) pour la fourniture et la construction de serres maraîchères à l'Ecomusée de Marquèze
- **D'AUTORISER le Président** à signer les documents afférents du marché avec l'entreprise dont l'offre aura été jugée économiquement la plus avantageuse à l'issue de l'analyse des offres, conformément aux critères énoncés ci-dessus et dans la limite des crédits budgétaires dédiés.

Fait pour valoir ce que de droit,  
à Belin-Béliet, le 21 janvier 2020.

  
Renaud LA GRAVE  
Président du Syndicat Mixte  
Vice-président de la Région Nouvelle-Aquitaine